



PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires
Service agriculture et développement rural
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 1

Conditionnalité des aides de la PAC
Respect des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

Demande de dérogation à la mesure de non brûlage des résidus de cultures
uniquement pour raisons phytosanitaires préalablement validées par la DRAAF/SRAL

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom ou dénomination sociale :

Précisez le nom du gérant

Adresse du siège de l'exploitation :

N° Tél :

N° PACAGE :

N° SIRET :

Conformément à l'article D. 615-47 du CRPM modifié par le Décret n.2015-1769 du 06 janvier 2020 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune, je sollicite l'autorisation de procéder au brûlage des résidus de culture indiqués ci-dessous et situés sur les **parcelles culturales délimitées en rouge** sur la photo du RPG jointe à ma demande

Commune	N° îlot-parcelle	Surface à incinérer	Nature des résidus à incinérer	Raison(s) phytosanitaire(s)	Date validation DRAAF/SRAL	Date prévue de l'opération

Je m'engage à :

- respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant les feux dits de plein air en vigueur,
- à être muni de la validation pour raisons phytosanitaires par la DRAAF/SRAL,
- à être muni de l'autorisation écrite délivrée par le Maire,
- à respecter les consignes de sécurité.

Fait à le

Signature du demandeur ou du gérant en cas de forme sociétaire, et de tous les associés en cas de GAEC

Cette demande doit être adressée à la Préfecture du Loiret, DDT / SADR, 181 rue de Bourgogne, 45042 Orléans cedex 1
Dans les meilleurs délais avant la date prévue de l'opération, accompagnée de la photographie (RPG)